

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

du vendredi 16 décembre 2016

L'an deux mil seize, le seize décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal de la commune d'ANGICOURT étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Michel DELAGRANGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2016

Etaient présents : Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,
Mme Béatrice DUPUIS, Mrs Jean-Marc DELHOMMEAU, Jean-Pierre FREMONT, Adjoints,

Mrs Laurent RUHAUT, Alain BONNEAU, Jessie WALBECQ, Mmes Dominique ALDEBERT, Martine JUNGBLUTH.

Absents :, Mrs Francis ANTOINE, Eric CHARLES, Pascal POINDRON (pouvoir à Monsieur FREMONT), Mmes Isabelle BIMONT, Nathalie CHAMPENOIS (pouvoir à Monsieur DELHOMMEAU), Christine LEVEQUE (pouvoir à Madame DUPUIS).

Monsieur Alain BONNEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'assentiment du conseil municipal concernant le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 25 novembre 2016 ; celui-ci est approuvé à l'unanimité

I ORDRE DU JOUR

1. Finances : Virement de crédits

Monsieur le Maire présente un état des dépenses au 1^{er} décembre 2016.

Il s'avère que des factures d'investissement sont à mandatées, seulement les crédits sont insuffisants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide les virements suivants :

020 Dépenses d'investissement imprévues : - 30 000 €

2313 Dépenses d'investissement « Constructions » + 30 000 €

2. Bureau de Poste de Rieux

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame le Maire de Rieux, concernant la modification de l'amplitude horaire du bureau de Poste de Rieux.

Madame le Maire informe les élus que la direction de la poste, s'appuyant sur des études de fréquentation, envisage de réduire l'amplitude horaire d'ouverture du guichet. Le bureau de poste de Rieux serait fermé deux après-midi par semaine à compter du mois de mars 2017.

Monsieur le Maire rappelle que le bureau de poste a été construit par la commune de Rieux pour pérenniser ce service public. Situé au centre-bourg et en bordure de la RD 525, mais aussi proche de la gare Rieux-Angicourt, ce bureau bénéficie de la clientèle de passage des communes voisines notamment d'Angicourt et de Brenouille.

Considérant l'impact qu'aurait une diminution des horaires d'ouverture sur les usagers, les professionnels, les commerces et les entreprises,
Considérant que la commune d'Angicourt ne possède pas de bureau de poste,
Considérant que le service postal de Rieux s'adresse à plus de 5 000 habitants (communes de Rieux, Angicourt et Brenouille),

Le conseil municipal

- Confirme son attachement au service postal de proximité indispensable à la population.
- Demande instamment l'abandon du projet de réduction de l'amplitude horaire d'ouverture du bureau de poste
- Demande l'implantation d'une boîte jaune normalisée pour dépôt du courrier hors du bâtiment de la poste, à cause du plan Vigipirate
- Souhaite être rattaché au bureau distributeur de la poste de Rieux et non celui de Cinqueux.

3. Débat sur la mutualisation des moyens avec la Communauté de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte

Monsieur le Maire revient sur la réunion du 7 décembre 2016 organisée à la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte concernant la mutualisation.

Cette réunion était une réflexion sur la mutualisation des moyens entre les communes membres de la CCPOH.

Il en ressort que les communes sont principalement intéressées par le groupement de commande.

Concernant les autres domaines notamment les paies, l'informatique, les marchés publics... la réticence repose sur le coût facturé par la CCPOH mais aussi les besoins qui diffèrent selon les communes.

Monsieur le Maire estime que la CCPOH doit aider les communes et ne doit pas devenir un prestataire de services

Monsieur DELHOMMEAU, adjoint délégué à l'intercommunalité, précise que les dotations de l'Etat ne font que diminuer, la CCPOH souhaitant proposer les mêmes services, le fera en percevant moins de recettes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le maire,

Michel DELAGRANGE

